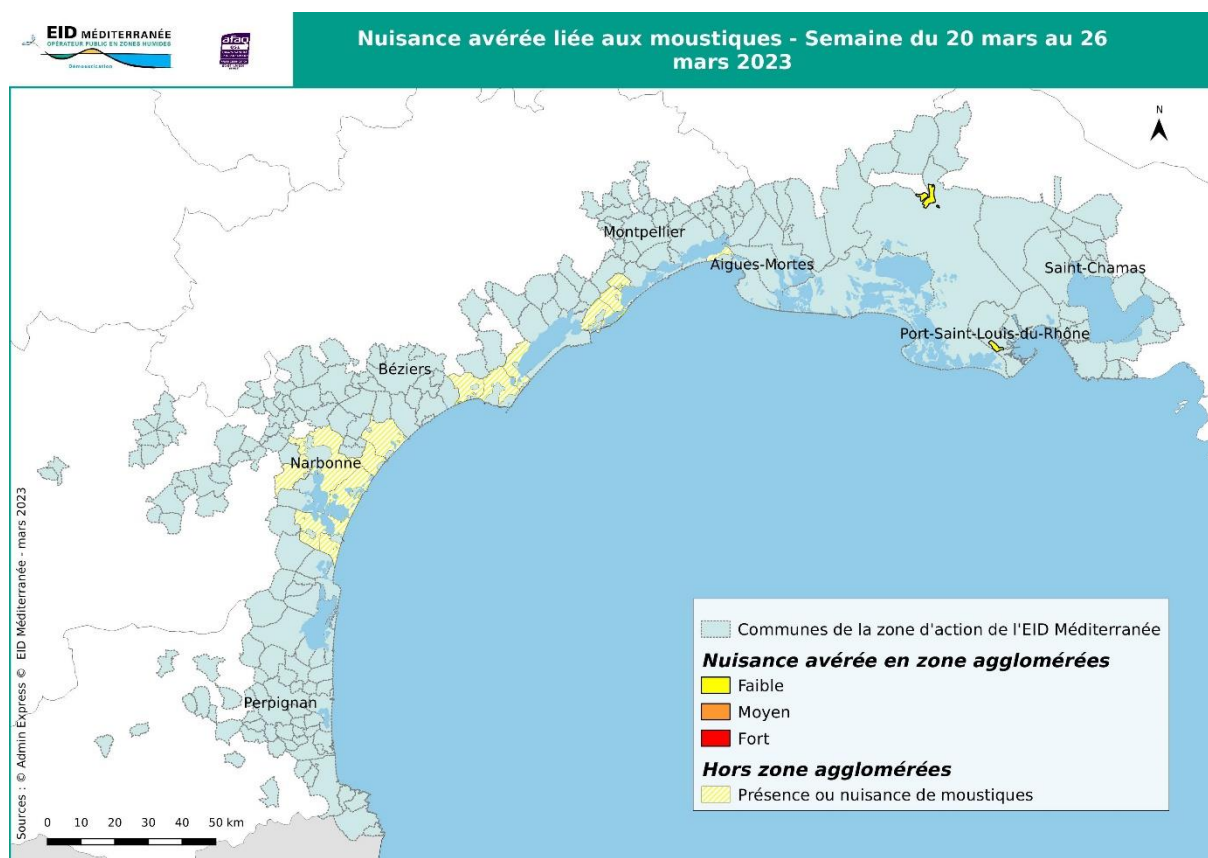


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 20 au 26 mars 2023



Au cours de la semaine du 20 mars 2023 :

Peu voire pas de ressenti de nuisances liées aux *Aedes* des marécages, globalement, en zones urbanisées, ce qui ne signifie pas qu'il ne peut pas y avoir quelques situations isolées, à l'extérieur, au meilleur moment de journées clémentes.

Plus de 800 hectares ont été traités au cours des 7 derniers jours, dont 75 % par aéronefs. Au total, plus de 2 150 hectares ont été traités depuis le début de l'année. Ce cumul se situe nettement en deçà de la moyenne des cinq dernières années (environ 4 200 ha) à pareille date.

L'apparition de moucherons (Cératopogonidés) a été constatée, ce qui n'est pas exceptionnel à cette période. Ces petits insectes noirâtres, d'une taille de 2 à 3 mm, gênent en raison de leur morsure (équivalent à une piqûre), y compris sur le cuir chevelu, ce qui,

outre leur apparence, les distinguent des moustiques. Ils se développent à l'état larvaire dans les sols humides des vasières et/ou dans des sols limono-sablonneux. L'émergence du moucheron adulte s'opère à la surface. Ce cycle biologique ne permet pas de procéder à des interventions sur les larves, qui seraient techniquement inopérantes. Il est d'ailleurs très difficile de localiser avec précision les émergences de ces insectes et leur survénance. C'est pourquoi l'EID Méditerranée n'est pas mandatée pour lutter contre cet insecte.

Dans les secteurs urbanisés, quelques larves de *Culex pipiens* commencent à réapparaître dans les réceptacles fermés, mais ne nécessitent pas d'interventions pour le moment.

À compter du 27 mars 2023 :

S'agissant de nuisance, il ne devrait pas se produire de changements notables par rapport à la situation des jours précédents. Les quelques *Aedes detritus* présents pourraient se manifester au gré d'après-midis au cours desquels le vent faiblira et tournera.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Au cours de cette semaine, 152 hectares ont été traités contre les *Aedes* des zones humides, dont 52 ha par des moyens terrestres. Les traitements terrestres vont se poursuivre ces prochains jours. Les contrôles d'efficacité après traitements aériens sont en cours. À noter que le Mistral a provoqué une réduction des niveaux d'eau.

► **Gard** : Quelques *Aedes detritus* sont présents dans la zone littorale, en dehors des zones urbanisées et dans des zones abritées (gîtes de repos). On observe une abondance de Cératopogonidés (mouchérons) irritants au Grau-du-Roi, en particulier, et un peu ailleurs.

► **Hérault** : Suivant les conditions météo et le moment de la journée, des nuisances résiduelles relatives à *Aedes detritus* seront possibles. Celles-ci se feront sentir, surtout en fin d'après-midi, sur le littoral, particulièrement en dehors des zones agglomérées. Toutefois, le risque d'intrusion en zones périurbaines n'est pas nul.

► **Aude** : Une présence diffuse et résiduelle d'*Aedes detritus* sur le littoral est observée, dans la garrigue et en périphérie des agglomérations, au sein de territoires emblématiques de cette espèce. Quelques piqûres sont possibles dans les jours qui viennent, durant lesquels la Tramontane, plutôt favorable aux moustiques adultes, devrait nettement fléchir. Les contrôles post-traitements apporteront plus de précisions sur les risques de nuisance potentiels, comme, par exemple, sur le secteur de La Martelière rouge, au sud de Narbonne, ou sur l'île de Sainte-Lucie, à Port-La-Nouvelle.

► **Pyrénées-Orientales** : Pas de nuisances ressenties dans les zones urbanisées jouxtant les zones humides littorales. Bonne efficacité des derniers traitements aériens, même si les 100 % de mortalité ne sont pas atteints. La Tramontane, qui a soufflé très fort dernièrement, a réduit les surfaces en eau.



Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 27 mars au 2 avril 2023

